

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT : ESSONNE

## DELIBERATION nº 34/2024 Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 28 novembre 2024 Convocation : Vendredi 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

<u>Présents</u>: Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Robert BECH-Véronique RIAUD - Valérie JUNOT - Vincent ROUDAUT

Absents excusés: Pascal GUERIN - Stéphanie LEGRIS

Retardés:

A donné pouvoir à : Stéphanie LEGRIS à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Gilles TOURNIER

Objet : retrait de la délibération 24/2024 déclaration préalable avant division foncière bâties.

Commune de Boissy-La-Rivière

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n°24/2024 du 19/092024 approuvant l'institution d'une demande de déclaration préalable pour les divisions de propriétés foncières Bâties sur le territoire communal. Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 12/11/2024 qui exposent les fragilités juridiques pesant sur l'interprétation des textes suite aux débats parlementaires préalables à l'adoption de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 et de la jurisprudence dans son jugement au tribunal de Toulon du 17 avril 2009 liées à des questions d'interprétation des zones urbaines ou non,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 24/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide de retirer la délibération n° 24/2024 du 19/092024 approuvant l'institution d'une demande de déclaration préalable pour les divisions de propriétés foncières Bâties sur le territoire communal.

Nombre de membres :

POUR EXTRAIT CONFORME

En exercice: 13

Fait à Boissy la Rivière Le 28/11/2024

Qui ont pris part à la délibération : 12 Pour : 12 Abstention : 00 Contre : 00

12 Abstention: 00 Contre: 00